



■ POUR ACCOMPAGNER LES SECTEURS AGRICOLES QUI RECRUTENT, LE FAFSEA MET EN PLACE ADEMA, DISPOSITIF DE FORMATION INNOVANT

ADEMA devrait bénéficier à des milliers de demandeurs d'emploi dans les prochaines années et répondre à la double problématique du déficit de main d'œuvre agricole et de la hausse du chômage en France.

Paris, le 9 juin 2010. ADEMA, Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles, entame sa mise en œuvre. Cette formation courte, d'une durée de 22 jours (154 heures), s'adresse aux demandeurs d'emploi qui ne connaissent pas ou qui connaissent peu le secteur agricole et qui sont motivés pour y travailler. Il s'agit d'un stage de découverte des métiers.

« C'est une opportunité à saisir pour des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Certaines filières agricoles manquent de main d'œuvre et recrutent mais on ne pense pas toujours spontanément à nos métiers » selon Jérôme Despey, nouveau président du FAFSEA depuis le 8 juin 2010 et précédemment secrétaire général. « ADEMA offre aux demandeurs d'emploi une perspective solide dans l'agriculture » ajoute-t-il, « c'est une réponse concrète à la crise pour un public jeune ou moins jeune et/ou en recherche de reconversion professionnelle ».

Le stagiaire acquiert au cours de la formation et à travers un parcours en trois étapes des connaissances de base sur l'environnement de l'entreprise agricole et ses différents métiers. Dans un premier temps, il passe 4 jours ouvrés en centre de formation pour choisir une famille de métiers recrutant dans sa région. Il est ensuite placé en immersion pendant 15 jours ouvrés (3 semaines) au sein d'une entreprise agricole où il découvre la réalité du métier. Le stagiaire termine sa formation par 3 journées au centre de formation afin de dresser un bilan individuel en vue de définir son orientation professionnelle : embauche directe, contrat de professionnalisation, CIF professionnalisant. Un « passeport ADEMA » lui est remis.

Créé à la suite de l'accord du 6 janvier 2009 sur la formation professionnelle en agriculture, ADEMA a pour vocation de permettre l'accès à la formation des publics les moins qualifiés. Il s'intègre dans le cadre du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels). Le FPSPP perçoit 13 % des contributions formations obligatoires des

employeurs, dont la moitié de celles des entreprises agricoles est gérée par le FAFSEA, afin de développer des initiatives du type d'ADEMA.

Plus d'information sur : www.fafsea.com/adema

À propos du FAFSEA

Le *Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles* est un OPCA/OPACIF de référence en matière de formation professionnelle, notamment des entreprises agricoles et des secteurs connexes.

Avec un budget annuel de près de 200 millions d'euros et 5 millions d'heures de formation financées, il assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue. Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses 174 000 entreprises adhérentes.

Plus d'information sur : www.fafsea.com

Contacts presse

LJ Corporate

Emmanuelle Messéan
e.messean@ljcom.net
LD : 01 45 03 57 67
Mob. : 06 83 40 53 96

Guillaume ALBERT
g.albert@ljcom.net
LD : 01 45 03 50 33

Standard : 01 45 03 89 89

FAFSEA

Elodie Saulnier
elodie.saulnier@fafsea.com
LD : 01 70 38 38 19

Sabine Defrémont
sabine.defremont@fafsea.com
LD : 01 70 38 38 10

Standard : 01 70 38 38 38